

Vous prévoyez de démolir un bâtiment, avez-vous pensé au gaz et à votre sécurité ?



Ce coffret  
est-il encore  
alimenté en  
gaz ???

Il est important de vérifier que toute alimentation gaz est bien supprimée avant d'engager les travaux.

Un branchement présent dans un coffret gaz peut toujours être alimenté, même si le bâtiment ne possède plus d'installation de gaz, ni de compteurs.

Dépose du branchement, de compteur(s) ?

Contactez GRDF à ce numéro

**09 69 36 35 34**

**AGNRC**

Accueil Gaz Naturel Raccordement et Conseils.  
*Numéro Cristal*

## ATTENTION au délai d'intervention :

Contactez GRDF le plus en amont possible de votre chantier.

Des délais d'intervention incompressibles seront nécessaires pour supprimer tout raccordement au gaz pour permettre les travaux.

## Raccordement de votre futur projet ?

Un conseiller AGNRC étudiera votre projet de raccordement de votre nouvelle construction ou rénovation.